Lettre numérique n°17 - Janvier 2022

Situation hydrologique

Retour sur l'année 2021 : des conditions climatiques inhabituelles

L'année 2021 aura présenté des conditions climatiques relativement inhabituelles : après un printemps très sec, les mois estivaux ont inversé la tendance avec des précipitations abondantes, qui ont à la fois permis d'humidifier les sols et d'assurer un soutien tardif du débit des cours d'eau. A titre d'exemple, après 7 années de déficit, l'été 2021 aura présenté un excédent pluviométrique de près de 20 %, ce qui n'avait été revu depuis 2014.
Le territoire du SAGE aura connu beaucoup moins d'arrêtés de restrictions d'usage de l'eau que les deux années précédentes. Le Cher aura atteint son débit seuil d'alerte dans le département du Cher et s'est maintennu au niveau de vigilance dans les départements de la Creuse et du Puy de Dôme.

Le dernier trimestre 2021 a en revanche connu un déficit généralisé des précipations et des températures moyennes plutôt fraiches et inférieures à la normale. Cette situation n'a pas favorisé l'état quantitatif des principales nappes qui montrent timidement un début de recharge hivernale.

Pour aller plus loin :

- **Bulletin hydrologique national**
- **Propluvia**
- **Bulletins régionaux de situation hydrologique et hydrogéologique région Centre-Val de Loire**
- Bulletins mensuels de situation hydrologique région Auvergne-Rhône Alpes

Rapport d'activité de la CLE

Trois CLE plénières, deux bureaux et une commission thématique au cours de l'année 2021 !

2021 aura connu une reprise d'activité de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE Cher amont qui a pu se réunir 3 fois en séances plénières.
Faisant suite aux élections municipales de 2020 puis aux élections départementales et régionales du second trimestre 2021, le premier collège - des collectivités territoriales et des établissements publics locaux - a été partiellement recomposé et un nouvel arrêté portant modification de la composition de CLE du SAGE Cher amont a été signé par le Préfet du Cher. Considérant le maintien de leur statut d'élu, messieurs Jean-Pierre GUERIN, Jacques PALLAS et Serge PERROCHON ont respectivement conservé leurs fonctions de Président et Vice-Présidents de la CLE.
Au cours de l'année 2021, la CLE du SAGE Cher amont a été plus particulièrement investie dans la formulation d'un avis sur les projets de Sdage et PGRI Loire-Bretagne 2022-2027 dont la consultation s'est déroulée au cours du premier semestre. La CLE a également engagé une phase de réflexion sur l'évaluation préalable à la révision du SAGE, considérant l'arrivée à terme de ses 6 années de mise en oeuvre via un stage de Master 2 réalisé au cours du premier semestre. Ce dernier a permis de soulever certaines pistes d'actions visant notamment à améliorer le fonctionnement de la CLE, assurer un lien plus fort avec ses membres et développer la communication sur les actions menées dans le cadre du SAGE. A partir de cette base de travail, de prochaines commissions thématiques seront programmées pour poursuivre cette réflexion préalable à la révision du SAGE.

Par ailleurs, la CLE a formulé, au cours de l'année, 17 avis sur des dossiers administratifs liés à des régularisations de plans d'eau, la gestion du débit garanti à l'aval du complexe Rochebut-Prat ou encore l'approbation des deux contrats territoriaux milieux aquatiques (Œil-Aumance et Théols) ainsi que sur le Projet d'aménagement d'intérêt commun (PAIC) pour la gestion des infrastructures de protection contre les inondations sur le bassin de la Loire et ses affluents proposé par l'EP Loire.
Enfin, la CLE a maintenu son investissement et accompagnement auprès des porteurs de contrats territoriaux en cours d'émergence, d'élaboration ou de mise en oeuvre : CTMA Haut Arnon (préfiguration) - CTMA Arnon aval (élaboration, 2nd contrat) – CTMA Théols (Mise en œuvre) – CTMA Cher montluçonnais (élaboration) - CTMA Œil-Aumance (élaboration) – CTMA Hautes Vallées du Cher (élaboration) – Concert'eau (CTG2Q) dans le département du Cher (mise en œuvre).
L'ensemble des éléments suivis et présentés en CLE sont accessibles sur le site du SAGE

Journée d'échanges Inter SAGE du bassin du Cher

Les SAGE Cher amont, Cher aval et Yèvre-Auron ont organisé le 23 novembre une journée d'échanges avec les syndicats de rivière, les structures porteuses de contrats territoriaux « milieux aquatiques » du bassin du Cher et structures partenaires (Aster,

Conseil Départemental, AELB) sur la thématique « continuité écologique ».
Après une matinée consacrée à une présentation des enjeux sur le bassin et diverses actualités, la trentaine de participants représentants des 13 structures (élus et techniciens) ont pris part au cours de l'après-midi à 4 ateliers de réflexion collective différents visant à apporter des réponses à la question suivante : Comment améliorer l'efficience de la réalisation des études préalables aux travaux de restauration de la continuité écologique ?
Au cours de ces échanges, il a notamment été souligné la nécessité de développer les synergies interbassins.
Les supports de présentation de la journée et la synthèse des ateliers sont accessibles sur le site internet du SAGE.
https://sage-cher-amont.fr/journee-dechanges-inter-sage-du-bassin-du-cher

Les études du SAGE

Effets potentiels de la substitution et des prélèvements hivernaux

Cette étude est mutualisée avec le SAGE Yèvre-Auron intégrée au programme d'action de Concert'Eau. Considérant la dynamique territoriale engagée dans le cadre du Contrat Territorial Concert'eau et les enjeux de prélèvement observés, le secteur d'étude portera sur l'aquifère du Jurassique Supérieur libre et captif (approximativement entre Saint-Amand Montrond et Vierzon). Le BRGM a été sollicité pour apporter son appui quant au choix du type de modélisation, son extension, et son contenu.
Pour cela, en étape préliminaire, il est nécessaire d'élaborer un modèle conceptuel qui précisera le fonctionnement des rivières et des nappes et déterminera la faisabilité technique et les limites des modèles envisageables.
Cette phase d'analyse débutée en décembre 2021 pour une durée d'un 1 an se déclinera en 3 parties :

- Elaboration du modèle conceptuel,
- Choix du type de modélisation,
- Rédaction du programme technique de modélisation.

Déclinaisons opérationnelles ZEC (Zones d'Expansion de Crues)

En 2016-2018, une analyse exploratoire à l'échelle du bassin de la Loire a été menée par l'EP Loire sur les potentialités en termes de champ d'expansion de crues, soit un recensement de 6 300 ZEC potentielles sur le bassin de la Loire, représentant une surface de 314 km² sur le territoire du SAGE Cher amont.
Sur la période 2019-2021, plusieurs études sur des zooms ont été menées sur Issoudun, Vierzon, Montluçon et de nouvelles sont prévues sur Chambon (Voueize) et Lignières (Arnon).
Une étude plus approfondie sur les potentialités en termes de Zones d'Expansion de Crues (ZEC) sera menée à partir du début d'année 2022 pour une durée de 18 mois conjointement avec le SAGE Cher aval.
Elle vise à :

- Préciser les limites et décrire les ZEC présélectionnées
- Évaluer leurs fonctionnalités à l'aide notamment de modélisations hydrauliques
- Définir des scénarios d'actions différenciées
- Évaluer les coûts et bénéfices attendus

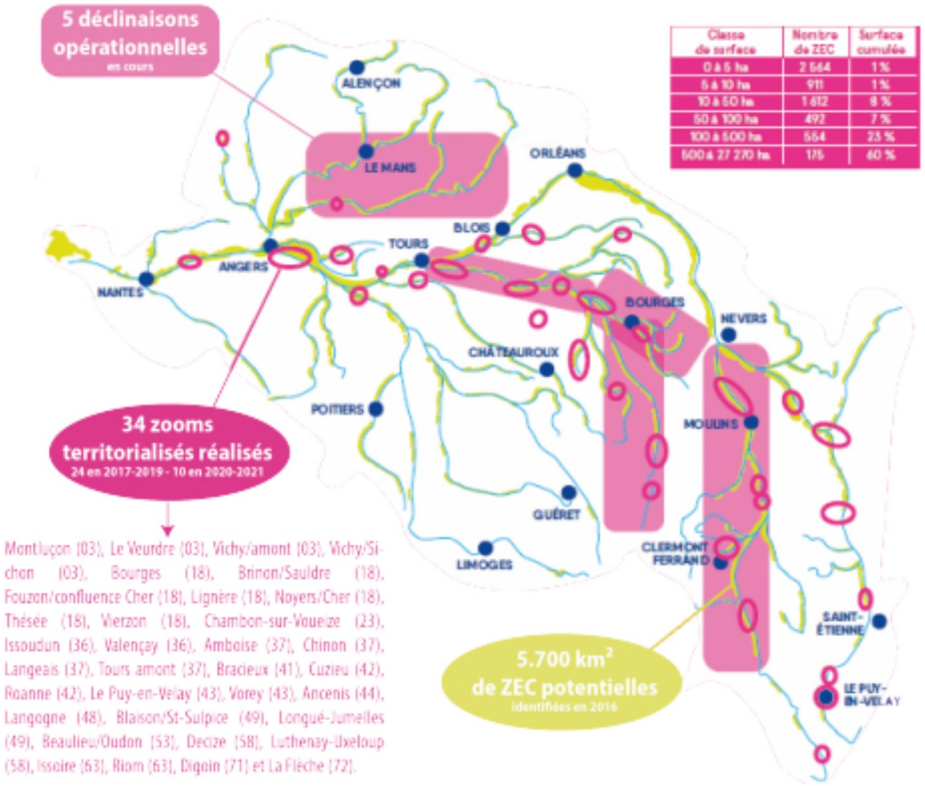

Classe de surface	Nombre de ZEC	Surface cumulée
0 à 5 ha	2 564	1 %
5 à 10 ha	911	1 %
10 à 50 ha	1 612	8 %
50 à 100 ha	492	7 %
100 à 500 ha	554	23 %
500 à 27 270 ha	176	60 %

Pour aller plus loin sur la démarche ZEC

Démarche H.M.U.C pour le bassin du Cher

Une démarche HMUC (Hydrologie / Milieux / Usages / Climat) sur le bassin du Cher avait été fléchée dans la feuille de route du SAGE. L'année 2021 a été marquée par la mise en œuvre d'une phase de réflexion entre les 3 SAGE du bassin du Cher portés par l'EP Loire (Cher amont, Yèvre-Auron et Cher aval), le SAGE Sauldre et les partenaires

financiers (Agence de l'eau Loire-Bretagne, DREAL, Départements et Régions).

L'objectif était d'apporter des éléments de cadrage, tant sur le plan technique que financier avec des éléments calendaires pour cette démarche d'ampleur prévue sur 4 ans couvrant les 14 000 km² du bassin du Cher.

Deux réunions d'échange et de réflexion se sont tenues en juin et novembre avec les partenaires. A l'issue de cette phase, il a été acté que la démarche débutera par une phase préliminaire, en interne, portée par l'EP Loire, avec le recrutement d'un(e) chargé(e) de mission HMUC Cher.
Cette première étape prévue pour le premier trimestre 2022 visera notamment à préciser l'articulation entre les missions à réaliser en interne et les prestations à externaliser à mobiliser en adéquation avec les attentes formulées à ce stade. Elle s'attachera notamment à bancariser le maximum de données existantes pour le territoire.

Travaux et projets de l'Etablissement public Loire

Démarches de Programmes d'Etudes Préalables (PEP) aux PAPI sur le bassin du Cher

L'étude « 3P » inondations sur le bassin du Cher et ses affluents a permis d'établir de manière concertée un projet de programme d'actions, selon les 7 axes d'un PAPI (Programme d'Actions de Prévention des Inondation) , réaliste, cohérent et hiérarchisé à l'échelle du bassin.
Suite aux conclusions de l'étude et aux diverses réunions de travail avec les acteurs du territoire, l'Etablissement public Loire a émis une hypothèse quant à l'élaboration de deux PAPI à l'échelle du bassin versant du Cher. Ainsi, le bassin versant a été divisé en deux, d'un côté un PAPI pour le territoire du Cher amont (en élargissant le périmètre de l'actuel PAPI d'intention de Montluçon) et de l'autre, un PAPI pour le territoire du Cher médian et aval.
En octobre 2021, ce projet a été validé par la préfète coordinatrice du bassin Loire-Bretagne, nommant la DDT du Cher comme référente pour le PAPI Cher médian et aval, et celle de l'Allier pour le PAPI Montluçon Cher amont.
A noter que, la démarche PAPI est une démarche en deux temps : la phase une, le

programme d'études préalables (PEP) au PAPI, permet la mise en œuvre d'actions opérationnelles sur les axes 1 à 5, ainsi que des études de faisabilité sur les axes 1 à 7. Le PAPI complet, permet quant à lui la mise en œuvre d'actions et d'études qui n'ont pas été effectuées dans le cadre du PEP, ainsi que des phases de travaux.
Les deux démarches PEP au PAPI, engagées depuis octobre 2021, sur le bassin versant du Cher, permettent de répondre à des besoins constatés sur les différents territoires (réduire la vulnérabilité des territoires et développer leur résilience).
En effet, une labellisation PAPI permet d'apporter aux collectivités un apport financier important (subventions du FPNRM (fonds Barnier) et du FEDER (Europe)), ainsi qu'un appui technique aux maîtres d'ouvrages dans la mise en œuvre de mesures de prévention et de réduction des risques à l'échelle du bassin versant du Cher.

Contacts :
Sara AUBISSE - Sara.AUBISSE@eptb-loire.fr [PEP Cher médian et aval]
Perrine THOMAS - perrine.thomas@eptb-loire.fr [PEP Cher amont]

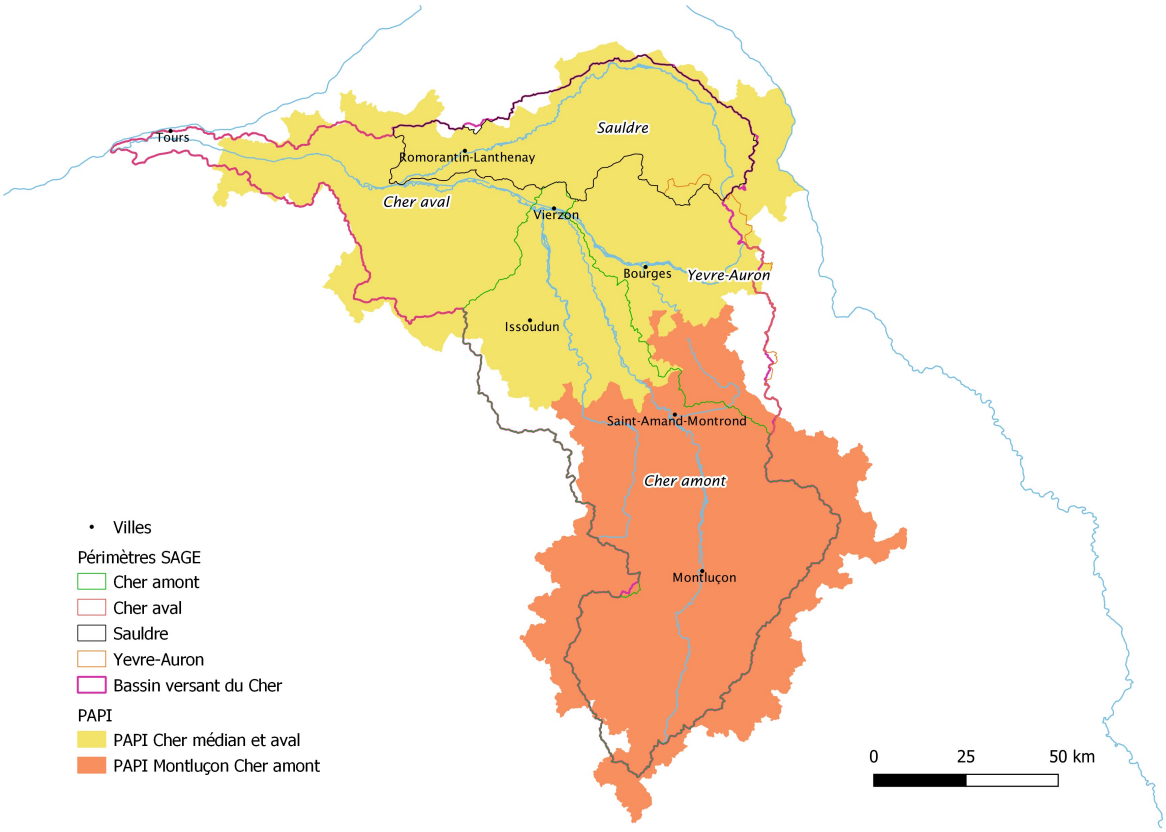

Mise en place du PAPI sur le TRI de Montluçon

Le programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) du territoire à risques importants d'inondations (TRI) de Montluçon est actuellement en cours de mise en œuvre et s'achèvera à la fin du mois de juin. Montluçon Communauté a confié l'animation et le portage de ce dispositif à l'Etablissement public Loire.
Le programme d'actions proposé se déclinera en 4 volets :

- « Amélioration de la connaissance et de la conscience des risque inondation »
- « Surveillance et prévision des inondations »
- « Alerte et gestion de crise »
- « Réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens »

Parmi ces actions, nous pouvons citer par exemple la réalisation d'une étude de la vulnérabilité du territoire face au risque d'inondation par ruissellement, qui va permettre d'améliorer la connaissance sur ce phénomène mal connu, des actions de communication/sensibilisation avec la création d'une exposition (des panneaux d'exposition seront mis à la disposition des communes concernées par le PAPI et une version numérique sera consultable sur le site de Montluçon Communauté), la pose de repères de crues ou encore la réalisation de diagnostics de vulnérabilité d'habitations et d'établissements (scolaire, de santé, utiles à la gestion de crise tels qu'une caserne de pompiers ou encore un commissariat de police).

Contact :
Maxime LESOMMER : maxime.lesommer@eptb-loire.fr

Système d’endiguement de Vierzon

L’Etablissement public Loire est gestionnaire délégué des 6 km de digues de Vierzon depuis janvier 2020, pour le compte de la communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry, par voie de convention.

A ce titre, il poursuit la réalisation des différentes obligations réglementaires.
Ainsi, les études réglementaires, lancées en mai 2020, sont en cours de finalisation. Les visites annuelles des digues du Vieux domaine, de Chambon-Abricot et de la Genette ont été effectuées en octobre 2021 par deux agents de l’Établissement.

Une étude d'inventaire faune-flore sera réalisée sur les digues au cours du premier semestre 2022. Elle visera à préciser la présence d'espèces d'intérêt patrimonial et à proposer dans le cas échéant des mesures de gestion et de protection dans le cadre des travaux qui seront prévus sur ces sites.

Dans la continuité de ce qui a été initié l’an passé, l’Établissement assure également une astreinte d’assistance technique à la surveillance des digues, en période de crue, les week-ends et jours fériés.
Une session de formation théorique a été effectuée en octobre 2021 par l’Établissement à destination des agents techniques de la Communauté de communes et de la ville de Vierzon, dédiés à la surveillance en crue.

Premier PAIC approuvé par le comité de Bassin Loire-Bretagne